



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-1

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 12 septembre 2022 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT



Le secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20221010-DCM202210101-DE
en date du 12/10/2022 ; REFERENCE ACTE : DCM202210101



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-2A

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- **Date de convocation** : 5 octobre 2022
- **Nombre de conseillers en exercice** : 19
- **Nombre de conseillers présents** : 15
- **Nombre de conseillers représentés** : 4
- **Nombre de votants** : 19
- **Quorum** : 10

Vote

- **Pour** : 19
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laëticia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

2 - Emprunts pour le financement des investissements

A - Emprunt à long terme

Entendu l'exposé préalable,

Vu la nécessité de financer les opérations d'investissement les plus importantes prévues en 2022 (voirie et bâtiments),

Après avoir comparé les offres reçues,

Considérant que l'offre de financement de la Caisse d'Epargne apparaît comme étant la plus avantageuse,

Vu l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 518 000 Euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Taux d'intérêt fixe de 2,96 %
- Echéances : constantes (amortissement du capital progressif)
- Fréquence de remboursement ou périodicité : trimestrielle
- Modalités de déblocage : en une fois, au plus tard le 23/03/2023
- Frais de dossier : 518 Euros

- autorise madame le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds ;

- s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt ;

- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-2B

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

2 - Emprunts pour le financement des investissements

B - Prêt relais F.C.T.V.A-Subventions

Entendu l'exposé préalable,

Vu la nécessité de préfinancer le F.C.T.V.A et les subventions à percevoir pour les opérations d'investissement les plus importantes prévues en 2022 (voirie et bâtiments),

Après avoir comparé les offres reçues,

Considérant que l'offre de financement de La Banque Postale apparait comme étant la plus avantageuse,

Vu l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de contracter un prêt relais F.C.T.V.A-Subventions auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 526 000 Euros
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt fixe de 1,78 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances d'intérêt : périodicité trimestrielle
- Remboursement du capital : in fine
- Garantie : Néant
- Commission d'engagement : 526 Euros
- Date de versement des fonds : Trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 30 novembre 2022
- Modalités de remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

- autorise madame le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds ;

- s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt ;

- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-3

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

3 - Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune

Madame le maire rappelle qu'il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé - ARIMA CONSULTANTS - pour nous assister dans toute la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance de la Commune (Cf. Procès-verbal du 18 mai 2022).

Il s'agit de souscrire de nouveaux contrats prenant effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée qui a été fixée à 48 mois.

ARIMA CONSULTANTS a dressé un état de l'existant, recensé et évalué les risques, puis a élaboré le dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

Le marché a été alloti. Il comprend 5 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot n° 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot n° 5 : Assurance des prestations statutaires

Nous souhaitons reprendre le même niveau de couverture pour tous les risques.

Le D.C.E comporte une solution de base, des solutions alternatives et des prestations supplémentaires éventuelles.

2 critères pondérés ont été retenus pour le jugement des offres en ce qui concerne les lots n° 1, 2, 3 et 4 :

- 1° - Valeur technique de l'offre : notation sur 25 (pondération 55)
- 2° - Prix : notation sur 25 (pondération 45)

3 critères pondérés ont été retenus pour le jugement des offres en ce qui concerne le lot n° 5 :

- 1° - Valeur technique de l'offre : notation sur 25 (pondération 30)
- 2° - Prix : notation sur 25 (pondération 40)
- 3° - Assistance technique : notation sur 25 (pondération 30 points)

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 points doit donc être considéré comme étant celui qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Nous avons lancé la consultation selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique.

Le D.C.E a été mis en ligne début juillet sur la plateforme www.marches-publics.info. Une annonce légale est parue dans le journal Ouest France le 7 juillet.

La date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre 2022 à 12 heures.

3 candidats ont soumissionné pour un ou plusieurs lots. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

Un classement par lot a été établi selon les critères cités précédemment.

Par rapport à la dernière consultation, le coût supplémentaire des contrats d'assurance à partir de 2023 sera de 7 300 Euros environ par an (+ 19 %). L'augmentation la plus importante concerne l'assurance des prestataires statutaires.

Voici, pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse, après examen des solutions de base et des prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E) :

Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

GROUPAMA CENTRE MANCHE

- Solution de base (franchise générale : Néant)
- + P.S.E n° 1 « Tous risques exposition » (franchise de 300 Euros)
- Tarification : 0,4300 Euro H.T par mètre carré
- Prime globale annuelle : 6 505,53 Euros T.T.C

Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

GROUPAMA CENTRE MANCHE

- **Solution de base** comprenant les franchises suivantes :
 - Responsabilité civile (dommages corporels, dommages matériels et immatériels) : Néant
 - Biens confiés : 200 Euros
 - RC Vestiaire : 100 Euros
 - Biens des préposés : 50 Euros
 - Protection juridique – seuil d'intervention : 500 Euros (limite de garantie par affaire : 50 000 Euros)
- **Tarification : 0,2600 % de la masse salariale brute (hors charges patronales)**
- **Prime annuelle : 1 985,64 Euros T.T.C** (1 444,20 Euros pour la responsabilité civile et 541,44 Euros pour la protection juridique)

Lot n° 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes

SMACL Assurances

- **Solution de base** comprenant les franchises suivantes :
 - Cyclos – NVEI* - VAE** : Néant
 - Véhicules légers (≤ à 3,5 T) : Néant
 - Véhicules lourds (> à 3,5 T) : Néant
 - Marchandises transportées : 300 Euros
 - Auto-collaborateurs : Néant
- **Prime annuelle pour la formule de base : 2 365,27 Euros T.T.C**

*NVEI : Nouveau Véhicule Electrique Individuel

**VAE : Vélo à Assistance Electrique

Lot n° 4 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

SMACL Assurances

- **Solution de base** (Seuil d'intervention : Néant)
 - Limite de garantie par affaire : 50 000 Euros en défense pénale
 - Limite de garantie en responsabilité civile faute non détachable : 1 500 000 Euros
 - Frais de réparation des dommages subis par les agents : 200 000 Euros
 - Frais de protection des agents : 50 000 Euros
 - Conseil juridique/ assistance psychologique : frais réels
 - Reconstitution d'image : frais réel
- **Prime annuelle pour la formule de base : 168,10 Euros T.T.C**

Lot n° 5 : Assurance des prestations statutaires

CIGAC/ GROUPAMA CENTRE MANCHE

- **Solution de base pour le personnel affilié à la CNRACL** (Décès - accident du travail - maladie imputable au service - congé de longue maladie - congé de longue durée – maternité – adoption – paternité – maladie ordinaire avec franchise de 10 jours abolie pour les arrêts supérieurs à 60 jours consécutifs)
- + **P.S.E n° 1 relative au personnel affilié à l'IRCANTEC** (Accident du travail - maladie imputable au service - congé de grave maladie - maternité - adoption - paternité - congé de maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes)
- **Tarification pour le Personnel CNRACL : taux de 5,76 % appliqué à la masse salariale avec les charges soit une prime annuelle de 33 120 Euros**

▪ **Tarification pour le Personnel IRCANTEC : taux de 1,13 % appliqué à la masse salariale avec les charges soit une prime annuelle de 1 032,82 Euros.**

Parallèlement à cela, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe a reçu pouvoir de souscrire pour le compte de notre Commune un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de ses agents.

Le Centre de Gestion a donc lancé lui-aussi une consultation à une échelle beaucoup plus importante.

Au vu des résultats, il apparaît que l'offre CIGAG/ GROUPAMA CENTRE MANCHE reste économiquement plus avantageuse.

Entendu cet exposé, le conseil municipal retient à l'unanimité l'ensemble de ces offres (celles de GROUPAMA CENTRE MANCHE pour les lots n°1, 2, celles de SMACL Assurances pour le lot n°3 et 4 et celle de CIGAG/GROUPAMA CENTRE MANCHE pour le n°5) et autorise madame le maire ou son représentant à signer les marchés (ou contrats) correspondants.

Le conseil municipal décide en conséquence de ne pas donner suite à l'offre du Centre de Gestion relative au lot n°5.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-4

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

4 - Mise à jour du tableau de la voirie communale

Entendu l'exposé préalable de monsieur LANGLOIS,

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2017 qui arrêta la longueur totale de la voirie classée dans le domaine public communal à 26 159 mètres,

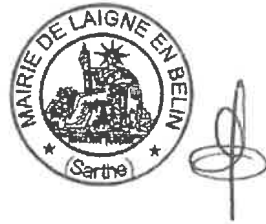
Vu la rétrocession à la Commune de la voirie des lotissements « La Coudraie » et « La Maison »,

Vu la rétrocession à la Commune de la voirie du lotissement « Le Chanteleux »,

Considérant que le conseil municipal a décidé de classer l'ensemble des voies des lotissements sus mentionnés dans le domaine public communal (Cf. Procès-verbaux du 15 novembre 2021 et du 18 mai 2022).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau de classement de la voirie communale, ci-annexé, qui établit désormais la longueur des voies classées dans le domaine public communal à **26 626 mètres**.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie Pottier", written over a horizontal line.

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022

Tableau unique de la voirie communale de LAIGNE EN BELIN

Dénomination	Longueur
V.C 1 « Route de la Varanne »	1492 ml
V.C 2 « Route des Viviers »	1335 ml
V.C 3 « Route de la Barbée »	468 ml
V.C 4 « Route des Saules »	830 ml
V.C 4 bis « Accès poste E.D.F »	271 ml
V.C 5 « Route des Quintes »	598 ml
V.C 6 « Route de l'Aunay »	590 ml
V.C 7 « Route de Champdorcet »	805 ml
V.C 8 « Route de Boisgars »	2 522 ml
V.C 9 « Route des Mineries »	743 ml
V.C 10 « Route du Cornier »	318 ml
V.C 11 « Route des Roberderies »	1 750 ml
V.C 12 « Route de la Fuie »	1 488 ml
V.C 13 « Rue de la Rouillée »	416 ml
V.C 14 « Route de la Chapellerie »	248 ml
V.C 15 « Route de la Providence »	654 ml
V.C 16 « Route du Bordage »	624 ml
V.C 17 « Rue de l'Oisonnière »	814 ml
V.C 18	365 ml
V.C 19 « Route de la Pierre »	457 ml
V.C 20 « Route de la Croix »	653 ml
V.C 21 « Les Grandes Quintes »	272 ml
V.C 32 « Route de St Ouen »	757 ml
Rue du Manoir	265 ml
Rue des Peupliers	168 ml
Rue de la Chesnaie	223 ml
Allée des Charmes	61 ml
Rue Théodule Meslin	340 ml
Allée des Jardins	70 ml
Rue Saint Rémy	104 ml
La Chauvinière	118 ml
Rue du Maudou	99 ml
Le Doué	57 ml
Rue du Gobillon	185 ml
Rue de la Savoyarde	394 ml

(Suite)

Dénomination	Longueur
Rue de Madrelle	153 ml
Résidence du Coteau	137 ml
Rue de la Bassellerie	565 ml
Rue du Pavillon de Flore	124 ml
Résidence des Ormeaux	86 ml
Impasse Bélénos	196 ml
Place Bélénos	154 ml
Allée de la Ménardière	179 ml
Rue du Four à Chanvre	81 ml
Allée de la scierie	79 ml
Rue des Passereaux	55 ml
Cours E. Béglard	53 ml
Rue de la Grande Maison	410 ml
Rue de la Fuite	676 ml
Rue du Bourgneuf	281 ml
Rue du Chanteleux	255 ml
Rue des Chanvriers	152 ml
Rue de la Vieille Vigne	194 ml
Allée des Châtaigniers	57 ml
Allée des Cordiers	66 ml
Rue des Gerbes d'Or	254 ml
Rue de la Couture	379 ml
Chemin du Belinois	140 ml
Le Clos de l'Avenue	360 ml
Allée de la Magaude	145 ml
Rue de la Coudraie	231 ml
Impasse de la Coudraie	56 ml
Impasse des Noisetiers	50 ml
Allée Ariste JAMIN	125 ml
Rue de la Noé Gourdé	180 ml
Rue de l'Etang	98 ml
Allée des Vanneaux	101 ml
Longueur totale	26 626 ml

Tableau annexé à la délibération du conseil municipal n°20221010-4 du 10 octobre 2022

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-5

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

5 - Autorisation portant sur les crédits prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager et liquider les crédits inscrits à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) du budget général, d'un montant de 2 160 Euros, destinés à l'octroi de chèques cadeaux pour le Noël des agents dans le respect de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Le montant des chèques-cadeaux serait fixé à 60 Euros par agent.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire à engager et liquider les crédits inscrits à l'article 6232 du budget général et fixe le montant des chèques-cadeaux à 60 Euros par agent.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



Ligné en Belin

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-6

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

6 - Tarif de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2022-2023

Madame GRES expose que suite à un sondage effectué auprès des parents d'élèves et après consultation de l'équipe enseignante, il est proposé de remettre en place le service de l'étude surveillée durant cette année scolaire au profit des élèves en élémentaire du groupe scolaire « Jean Baptiste » à raison de deux jours par semaine, soit le lundi et le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30 (mêmes jours et horaires que durant l'année scolaire 2021-2022).

Il est envisagé de réactiver ce service au mois de novembre.

En ce qui concerne le tarif, qui est forfaitaire, la commission en charge des affaires scolaires est d'avis de l'augmenter de 10 centimes.

Pour mémoire, le tarif avait été fixé pour l'année scolaire 2021-2022 à 2,30 Euros.

Il s'élèverait donc pour l'année scolaire 2022-2023 à 2,40 Euros.

Entendu l'exposé préalable, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le tarif forfaitaire de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2022-2023 à **2,40 Euros**.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-8

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

8 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Il est procédé à la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S) d'élimination des déchets transmis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Le conseil municipal ne formule aucune observation.

Il prend acte dudit rapport.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-9

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Etaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

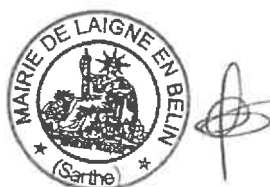
9 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Il est procédé à la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S) de l'assainissement collectif transmis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Le conseil municipal ne formule aucune observation.

Il prend acte dudit rapport.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20221010-DCM202210109-DE
en date du 12/10/2022 ; REFERENCE ACTE : DCM202210109



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20221010-10

Séance du conseil municipal du 10 Octobre 2022

- Date de convocation : 5 octobre 2022
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, JOUSSEAU Morgane.

Étaient représentés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à PAUVERT Juana), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : POTTIER Nathalie.

10 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C)

Il est procédé à la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S) de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C) transmis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Le conseil municipal ne formule aucune observation.

Il prend acte dudit rapport.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le 12 octobre 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20221010-DCM2022101010-DE
en date du 12/10/2022 ; REFERENCE ACTE : DCM2022101010